



Contrat pour abonnement de fitness

Nom _____ Prénom _____
Rue _____ Lieu _____
Profession _____ Date de naissance _____
☎ Privé _____ ☎ Prof. _____

Durée du contrat

Nombre de mois _____
du _____ au _____

Prix

Personne seule

- Abo 3 mois Fr. 300.-
- Abo 6 mois Fr. 370.-
- Abo 12 mois Fr. 620.-

Partenaires

- Abo 6 mois Fr. 620.-
- Abo 12 mois Fr. 1'100.-

- Entraînement d'instruction Fr. 85.-
- _____ Fr. _____
- Total Fr. _____

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir payer l'entraînement d'instruction en espèces, et les frais d'abonnement par bulletin de versement ou par carte dans les 10 jours.

Merci beaucoup!

Par ma signature, je certifie avoir lu les conditions du contrat et déclare les accepter.

Lieu, date _____ Signature _____

Fitness Pont-du Moulin _____

Conditions de contrat

Les installations de fitness sont uniquement à disposition des clients et patients ayant reçu une instruction personnelle de notre part. Pour pouvoir vous entraîner, un plan d'entraînement actuel est obligatoire.

Par l'intermédiaire de tests, ainsi qu'à l'aide d'un questionnaire (à remplir avant votre premier rendez-vous), nous évaluons votre état de santé et votre condition physique (force, endurance, mobilité, coordination). Nous élaborons votre programme d'entraînement en tenant compte de vos désirs et buts d'entraînement.

Nous restons à disposition pour répondre à vos questions ou pour des conseils quant à votre entraînement, ceci du lu-ve 7h30 à 20h, sa 9.00-13.00 (à l'exception des jours fériés ainsi que les samedis avant et après). Après six mois, vous avez droit à un contrôle avec mise à jour de votre plan d'entraînement, ainsi qu'à un nouveau bilan.

Si vous interrompez votre entraînement de fitness pendant plus d'une année, nous vous demandons de refaire une introduction avant de reprendre.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de problèmes de santé en relation avec votre entraînement. Nous recommandons aux personnes âgées de plus de 45 ans, ayant jusqu'à ce jour mené une activité physique réduite de consulter un médecin avant de commencer l'entraînement.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte d'objets personnels.

Les boissons du frigo sont à votre disposition. Elles doivent être payées séparément.

Il est interdit de manger dans les locaux de fitness.

Vous êtes tenu de respecter nos prescriptions d'hygiène. Nous vous prions donc de vous débarrasser de vos chaussures de ville à l'entrée, de porter des chaussettes ou des chaussures de gymnastique, d'utiliser un linge éponge sur les installations, d'enlever toute trace de transpiration à l'aide du spray désinfectant à disposition, etc. Pour votre bien-être et pour celui des personnes qui s'entraînent à vos côtés, nous vous prions de prendre soin de votre propre hygiène.

Les enfants peuvent utiliser les jouets disponibles. Avant votre départ nous vous demandons de les ranger. Il est interdit aux enfants de monter sur les appareils de fitness ou de se servir de nos outils de physiothérapie. La personne accompagnant l'enfant en est responsable durant toute la durée de l'entraînement. Les autres clients et les patients ne doivent pas être dérangés par les enfants.

Le contrat peut être interrompu et prolongé comme suit: un abonnement de 12 mois peut être prolongé de 6 semaines au maximum, un abonnement de 6 mois de 4 semaines au maximum. Les abonnements de 3 mois ne peuvent pas être prolongés. L'interruption du contrat doit être au minimum de 2 semaines consécutives.

Exceptionnellement, pour des interruptions de contrat d'une durée supérieure à celles précitées et dues à une maladie, un accident, une grossesse, un séjour à l'étranger, du service militaire ou de la protection civile, nous demandons une confirmation officielle écrite. L'interruption du contrat (max 4 mois) doit être signalée au plus tard 2 semaines après votre dernier entraînement.

Les clients du fitness qui suivent au minimum 2 fois par semaine un traitement de physiothérapie chez nous, bénéficient d'une suspension de leur abonnement pendant cette période.

En règle générale, aucun abonnement ne peut être remboursé.

Le contrat prend automatiquement fin à la date prévue lors de sa conclusion. Il n'existe aucun délai de résiliation. Nous vous informons par écrit environ 2 semaines avant l'expiration de votre abonnement. Si vous désirez renouveler votre abonnement, vous pouvez le faire à l'aide d'un bulletin de versement.

Après versement du montant, vous recevez votre carte d'abonnement. Elle est personnelle et non transmissible, et doit être présentée sur demande.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir et de succès pour votre entraînement!